

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le douze juillet à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 juillet 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH
M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER Mme CHIGNAC M. DUQUESNE
Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme BAS M. LETELLIER M. MARIETTE
M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE Melle EL MASAOUDI.

ONT DONNE POUVOIR : M. ALLAOUCHICHE à Mme DRACOULI M. MOREAU à
Mme AUBIN Mme PENSIVY à M. BERNARD M. MONNIER à M. BIHANNIC.

EXCUSES : Melle DOMONT M. BLOCH M. DEBUS.

ABSENTS : M. RABEH Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI Melle WOELFLÉ.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2012 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 29 mai 2012 au 5 juillet 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **Mme DELAROUZÉE :**

En ce qui concerne la décision relative aux modalités de remboursement des séjours destinés aux aînés, je voudrais savoir ce que vous avez modifié.

Le Maire donne la parole à **Mme RODDIER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Je peux vous dire que le tarif des voyages est indiqué lors de leur présentation au mois de janvier. Or, pour Nice, nous avons programmé un voyage pour 20 personnes (avec un tarif qui correspondait à 20 personnes). Voyant le succès, nous sommes allés jusqu'à 30 personnes, ce qui a diminué le prix du voyage pour les participants. Donc, cette décision servira à leur rembourser la différence.

Mme DELAROUZÉE :

Je suis tout à fait d'accord pour cela.

Mais je voudrais aussi que l'on voit le règlement pour les sorties d'une journée. Pour les sorties d'une journée, il est précisé qu'aucun remboursement ne peut être effectué si l'annulation est faite après sept jours précédant la date de sortie. Je suis tout à fait d'accord si 50 personnes payent et qu'il n'y a que 45 participants. S'il y a des désistements ... Que l'on ne rembourse pas ces personnes ... Je suis tout à fait d'accord. Il ne faut pas que la mairie perde de l'argent. Par contre, s'il y a 50 participants, des désistements et une liste d'attente ... Là, je pense que la personne qui se désiste doit être remboursée. Qu'elle ne soit pas remboursée s'il n'y a pas de liste d'attente ... Je suis tout à fait d'accord. Il ne faut pas que la mairie perde de l'argent. Mais, s'il y a normalement 50 participants, il ne faut pas que la mairie perçoive pour 51 ou 52 personnes. Donc, j'aimerais que ce règlement soit revu si c'est possible.

Merci.

1°/ APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONCERNANT LE SECTEUR COUDRAIE-PONCY, APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 19 DE LA LOI N° 2010-788 DITE « LOI GRENELLE 2 »

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Ce Conseil municipal extraordinaire est une étape importante pour le projet du quartier de la Coudraie et pour celui du secteur de Poncy. En délibérant ce soir, nous respectons le calendrier que nous nous étions engagés à tenir, pour d'abord la création de la Z.A.C. de la Coudraie et pour l'approbation de la révision du P.L.U. du secteur. Effectivement, nous nous étions engagés à réviser le P.L.U. dans l'année qui suivait la signature de la convention avec l'A.N.R.U. Je ne vais pas lire le rapport très complet qui a été fait par les services et dont vous avez dû prendre connaissance. Mais je tiens à rappeler que nous étions dans l'obligation de reprendre le règlement du P.L.U. du site de la Coudraie car l'actuel P.L.U., approuvé en 2007, ne permet que la construction d'un hôpital. Cette révision a été lancée lors de notre Conseil municipal du 17 décembre 2009. Le règlement de la nouvelle zone UE (c'est-à-dire le secteur de la Coudraie) créée par cette révision du P.L.U. a été élaboré à partir du projet de rénovation urbaine et du plan masse du futur quartier réalisé par le bureau d'études INTERLAND. Le P.L.U. proposé, en respectant les orientations du Grenelle 2 et celles du P.A.D.D., favorise une densité maîtrisée et intègre les objectifs du développement durable et de l'Agenda 21 de la Ville. Il n'existe en effet pas de contrainte de coefficient des sols, ce qui permet une certaine liberté de construction. Les bâtiments sont toutefois limités à 5 étages et devront respecter la norme BBC (c'est-à-dire Bâtiment Basse Consommation). Les espaces végétalisés devront atteindre 30 % de la surface des parcelles dont au moins 20 % de pleine terre pour favoriser les infiltrations des eaux de pluie. Ce P.L.U. a pris en compte la récente inscription aux Monuments Historiques du Domaine de Migneaux qui fait face au quartier de la Coudraie et également les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la hauteur des bâtiments qui seront construits le long de la rue de Migneaux. Parallèlement à cette révision du P.L.U. a été élaboré le dossier de création de la Z.A.C. incluant notamment l'étude d'impact qui a reçu un avis favorable de l'autorité environnementale le 13 avril dernier. Cette étude d'impact a d'ailleurs fait partie du dossier de l'enquête publique de la révision du P.L.U. Depuis notre dernier Conseil municipal, le Préfet des Yvelines a créé la Z.A.C. le 21 juin 2012, après que notre Conseil ait approuvé le dossier de création. Voilà pour le secteur de la Coudraie. Sur celui de Poncy, la révision du P.L.U. instaure une servitude de projet pour un maximum de 5 ans, ceci en attendant la définition d'un projet d'aménagement global. Les constructions y seront limitées sur tout le périmètre qui englobe les zones AUc et AU. Je vous rappelle que le bureau d'études GULLER et GULLER mène actuellement avec cet objectif une étude urbaine pour le compte de la Ville et celui de l'EPAMSA sur le secteur de Poissy Sud qui englobe les zones considérées.

Les modalités de concertation de cette révision que nous avons fixées en Conseil municipal ont été respectées. Je vous rappelle que le bilan de cette concertation a été dressé lors du Conseil municipal du 30 novembre 2010. L'enquête publique s'est tenue du 13 mai au 7 juin dernier. Elle n'a fait l'objet que de très peu de remarques. Ces remarques ont été prises en compte par le commissaire enquêteur. La conclusion de ce dernier comprend 5 recommandations auxquelles la Ville a apporté des réponses mais qui n'ont pas modifié le projet soumis à l'enquête publique et présenté aux personnes publiques associées.

En approuvant cette révision simplifiée, nous allons permettre la construction de logements sur le site de la Coudraie. Le bailleur FRANCE HABITATION va déposer prochainement 3 permis de construire pour les lots G, J et S, soit un total de 90 logements. Nous sommes d'autre part sur le point de désigner le promoteur qui construira plus de 35 logements en accession sur le lot M. Il sera donc en mesure de déposer un permis avant la fin de l'année. A noter que ces permis seront instruits par les services de l'Etat puisque nous sommes dans le périmètre juridique de l'O.I.N. Ils seront signés par le Maire mais au nom de l'Etat.

Il est à souligner que cette révision du P.L.U. a été faite en interne par le service de l'urbanisme, sans faire appel à des compétences extérieures, comme c'est habituellement le cas. Je tiens donc à remercier pour cet investissement et pour le gros travail que cela a représenté tout le service de l'urbanisme.

Il me reste donc à vous proposer d'approuver ce soir la révision simplifiée n° 1 du P.L.U. sur le secteur La Coudraie-Poncy.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur HEDRICH a dit tout à l'heure que c'était un dossier important. Il est vrai que c'est un dossier important et l'on peut comprendre, Monsieur le Maire, que vous ayez souhaité que ce soit un Conseil municipal extraordinaire. Cela faisait longtemps que l'on savait qu'il y aurait pour ce dossier un Conseil municipal extraordinaire. Néanmoins, quand on voit la délibération, il faut se poser la question de savoir exactement de quoi il s'agit. En fait, il s'agit, suite à différentes étapes administratives qui ont été respectées en terme de calendrier (vous venez de le rappeler), de l'approbation de la révision simplifiée du P.L.U. C'est-à-dire que vous avez mis en cohérence le P.L.U. avec les projets qui pourraient être ceux que vous nourrissez pour le quartier de la Coudraie et le quartier de Poncy. Avant, il y avait d'autres projets sur ces 2 territoires. Ces 2 projets ayant été abandonnés, quelles qu'en soient les raisons, il était nécessaire de faire et de procéder à cette modification. Aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'un Conseil municipal extraordinaire, nous aurions pu imaginer que nous aurions été encore plus loin, au-delà de cette simple modification, pour savoir avec précision tout ce qui allait pouvoir se faire sur ce quartier, au-delà des déclarations d'intention rappelées dans ce rapport très dense et qui a le mérite de démontrer ... Quand l'opposition le dit, cela a moins de force, moins de poids. Il est facile au Maire de critiquer ce que l'opposant peut dire. Mais, là, au moins, c'est la démonstration de l'empilage de toutes les phases administratives et de tous les partenaires nécessaires pour qu'il y ait un projet cohérent sur ce territoire. C'est là que l'on voit que la chose n'est pas aussi aisée. On en a débattu lors de la Commission d'urbanisme. Ce n'est pas simple parce qu'il y a des délais, parce que chaque administration va avoir son propre regard, parce que chacun des partenaires va donner son propre avis, etc ... Ce soir, on aurait pu aller encore plus loin puisque l'on sait qu'il y aura à terme 800 logements et parce que les délais courent. Moi, je suis toujours dans le calendrier de la durée d'une mandature. Nous sommes au milieu de l'année 2012. Dans 18 mois, il y aura des élections municipales. Que reste-t-il dans ces 18 mois pour que, concrètement, on en sache un peu plus ? On sait aujourd'hui que 444 logements vont être démolis. On sait que FRANCE HABITATION va construire de nouveaux logements sociaux qui s'ajouteront à ceux qui restent et qui vont être réhabilités. On apprend ce soir qu'un promoteur va bientôt déposer un permis de construire pour la faisabilité de 35 logements en accession. On n'en est pas à 800. Que se passera-t-il pour le reste ? Quand et comment ? Autant de questions que nous nous posons et pour lesquelles nous aurions pu avoir, à la lueur d'un Conseil municipal extraordinaire, quelques réponses.

En commission, j'ai posé la question de savoir quid de cette ouverture sur la ville que peut présenter cette superbe opportunité des territoires aujourd'hui propriété de l'entreprise PSA qui a fait savoir en son temps qu'elle voulait les libérer. Il m'a été répondu que, de toute façon, c'était tout à fait en discussion et que l'E.P.F.Y. s'occupait de cela. C'est ce que vous m'avez dit, Monsieur HEDRICH. Vous avez dit qu'il y avait des négociations avec l'E.P.F.Y. C'est ce que vous m'avez dit. Entendant cela, j'ai posé effectivement la question de savoir où cela en était. Apparemment, ce n'est pas l'E.P.F.Y. qui s'en occupe. Certes, il y a eu une discussion entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier au mois de mars dernier. Mais, depuis, cela n'a pas

bougé. Au-delà de ce détail, je pense qu'il est important de savoir si la Ville de Poissy pourra avoir et saisir cette opportunité qui, pour moi, au-delà de ce qui est écrit dans ce dossier, est la vraie opportunité de relier ce quartier, que l'on sait isolé et excentré, au reste de la commune. On sait, qui plus est, et vous venez de le rappeler, que la propriété située juste en face, qui comprend plusieurs hectares, est complètement et définitivement protégée puisqu'il s'agit d'un site classé. C'est un site sur lequel on ne fera jamais rien d'autre que ce qu'il y a, à part de l'entretenir et de le restaurer. Donc, cette opportunité d'ouverture du quartier vers le reste de la ville ... C'est là que ça se passe. On peut toujours imaginer faire une nouvelle voirie vers Villennes mais ce n'est pas ce qui va sauver le raccordement du quartier à la ville.

Bien sûr, il faudra imaginer la façon de relier l'ensemble de Poncy à celui de la Coudraie. On en parle. On l'évoque. Les cabinets qui seront choisis pour faire cette étude, en relation avec l'EPAMSA, et au-delà de la première étude réalisée, apporteront sans doute des réponses. Si tel n'était pas le cas, on continuerait à faire cette juxtaposition de quartiers les uns à côté des autres, c'est-à-dire cette superbe mosaïque que vous dénoncez souvent car ses morceaux ne vivent pas ensemble.

Donc, il est bien d'arriver à cette étape nécessaire sur le plan administratif. Si l'on en restait là, à la limite, on pourrait même voter cette délibération car il s'agit d'une étape administrative. Mais quand on voit, à travers ce mot magique dans votre bouche, Monsieur le Maire, qui est « concertation », comment vous considérez l'opposition sur ce sujet, voire peut-être même les habitants ... J'ai été surpris de voir dans la presse cette semaine que les choses n'étaient apparemment pas non plus si roses que cela entre les habitants (en tous les cas leur collectif) et la municipalité, au point de savoir que la charte ne serait peut-être pas signée demain. Moi, j'ai été très étonné. Je pensais que l'on n'était peut-être pas au pays des Bisounours. Mais, en tous les cas, un vrai lien, très fort, avait été tissé entre le collectif et la municipalité.

Lorsque je fais la synthèse de ce que je viens de dire ... On n'en sait pas beaucoup plus. On n'a pas beaucoup de délais annoncés. On ne connaît pas le contenu. Ce n'est pas notre projet. Vous avez mis le P.L.U. en harmonie avec un futur développement de Poissy. C'est bien. Pour nous, ce soir, ce n'est pas suffisant. Donc, nous nous abstiendrons. Merci.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je suis assez d'accord avec les propos de Monsieur RAYNAL. Mais je voudrais rajouter un point. J'ai lu dans la presse qu'un sujet mettait tout le monde d'accord à Poissy (ce qui est assez rare), toutes tendances politiques confondues. Il s'agit de l'accueil d'un centre d'entraînement du P.S.G. à Poissy. J'ai lu dans la presse que tout le monde était a priori d'accord. Peut-être que quelques-uns ne le sont pas. Mais, enfin, c'est un sujet qui n'a pour l'instant pas soulevé de problème. Lorsqu'on est en train de préparer une modification du P.L.U. aujourd'hui, même si ce n'est pas d'actualité, je pense qu'il aurait été intéressant et intelligent de faire un signe à ces investisseurs qataris qui peuvent s'intéresser à Poissy. On aurait pu leur dire que l'on faisait une modification du P.L.U. dans cette zone et que, dans ce cadre, on pourrait rajouter cette opportunité, cette possibilité, pour qu'ils puissent se dire le moment venu que Poissy est intéressé, au-delà de messages dans la presse. Ce sont des choses concrètes. Je sais qu'il y a derrière un SDRIF à modifier et qu'il y a plein de choses. Il s'agit quand même d'une zone où cela pourrait se faire. C'est un petit message à leur envoyer pour leur dire que l'on modifie le P.L.U. et qu'on leur tend potentiellement la main. C'est tout.

Le Maire :

Puisqu'il s'agit de fonctionnements administratifs (comme l'a fait remarqué notre collègue, Monsieur RAYNAL), il faut savoir, Monsieur BERTRAND, que ce terrain est gelé, dans le cadre du SDRIF. Il n'appartient absolument pas à la Ville de Poissy qui ne peut rien faire, sauf à donner son accord si l'Etat changeait les choses. Avec le schéma régional qui n'a toujours pas été voté puisqu'il est en révision, la Ville est dans l'obligation de constater que ce secteur est gelé. Donc, on peut donner des avis dans la presse. Je trouve que vous lisez beaucoup la presse. Cela a l'air de vous nourrir. Mais la réalité administrative est là. S'agissant de ce terrain, la Ville ne peut absolument rien dire ni rien faire, sauf à réfléchir ou à donner son avis si l'Etat nous demande si nous sommes contre ou pour.

M. BERTRAND :

Quatre ans auparavant, le SDRIF était en cours de modification auprès du Conseil Régional. A l'époque, je vous avais fait justement une note pour anticiper cela, faire en sorte que certains terrains du SDRIF ne soient pas gelés et que la Ville de Poissy puisse avoir la main dessus. Vous n'en avez pas tenu compte. Donc, le SDRIF a été gelé. Il a été fait sans que la Ville de Poissy ne fasse rien du tout. Aujourd'hui, mon intervention n'a pas pour but de revenir sur ce qui s'est fait dans le passé. Il s'agit juste de faire un signe à ces investisseurs en leur disant que nous savons que ce terrain est gelé, que le SDRIF va être bloqué pendant un certain nombre d'années mais que le P.L.U. est modifié dans ce quartier et que nous serions d'accord pour accueillir ce centre d'entraînement, si c'était possible. Je sais que cela n'a pas d'implication réelle, technique, administrative. C'est juste un signe. Et les signes sont importants lorsque des gens veulent investir dans une ville. C'est tout.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, je ne vais pas recommencer à faire l'histoire. Le fait que la Coudraie soit un lieu où l'on devait construire un hôpital. ... C'est vraiment ce qui nous oblige aujourd'hui à faire une révision simplifiée du P.L.U. Ce n'est qu'administratif. C'est ce que l'on va voter ce soir, avec un certain nombre de recommandations émises et qualifiées par le commissaire enquêteur. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des manières de procéder. Il y a la manière très forte qui consiste à dire aux gens de venir en mairie pour y prendre une demande de logement car leur quartier va être rasé. Puis il y a une autre manière, celle de la négociation, de l'échange et de la discussion. Là, il y a fatalement des manipulations politiques diverses et variées. On n'est pas au pays des Bisounours, comme je l'avais dit à Madame XOLIN à un moment donné. Des conseils peuvent être donnés aux habitants pour leur dire de faire ça, de ne pas faire ça. Ce n'est jamais simple. C'est comme ça. Il faut absolument l'accepter car c'est à partir de là que le dialogue commence. Avec les habitants de la Coudraie, je crois que nous n'avons pas un lien fort qui nous permettrait de leur dire tout et n'importe quoi, avec leur acceptation. Ils ont aussi leur propre vision des choses et leurs propres demandes. C'est tout à fait respectable. Cela ouvre des débats. Mais je voudrais juste vous rassurer. Pour signer une charte de relogement, il n'y a pas besoin de signature des habitants. Ce sont l'Etat, le bailleur et la Ville. Voilà. C'est aussi une réalité administrative. Nous, nous allons plus loin. On souhaiterait être en accord avec les habitants sur cette charte pour laquelle ils sont d'accord à 99 %. Donc, le débat n'est pas clos. Il peut y avoir des discussions sans fin. Il y a aussi des limites. Il faut pouvoir assumer à un moment donné ses décisions et ses limites, voire même s'il y a des accords. Mais cela fait partie de la vie locale mais aussi politique.

Je pense que vous avez eu depuis longtemps, en commission, le tracé, forme de proposition. On n'a pas dit quel sera le type d'immeubles. Mais il y a eu le tracé, le nombre de logements sociaux, le nombre de logements en accession à la propriété. Vous avez à peu près une vue d'ensemble. Je ne sais pas s'il faut forcément débattre ce soir de cette vue d'ensemble.

Il y a aussi une réalité avec le volet administratif. Il a fallu se battre pour obtenir les financements de l'A.N.R.U., de laquelle on était totalement sorti. On a réussi à y retourner. L'A.N.R.U. n'est plus très riche aujourd'hui mais on a quand même réussi à y retourner. On a aussi été dans l'obligation de lui présenter un peu ce que l'on avait déterminé et notre vision du quartier. En lien avec l'A.N.R.U., l'Etat mais aussi dans le cadre de l'O.I.N. on y est aussi tenu. C'est le préfet qui nous autorisera à signer tout permis futur.

On est assez content. Comme l'a fait Monsieur HEDRICH, je voudrais aussi remercier les services de la Ville car on a travaillé dans un temps assez fort pour monter tous ces documents. On tient le timing. Cela veut dire que l'on va pouvoir lancer la consultation pour l'aménageur début septembre. A partir de ce moment-là, on sera dans une dynamique qui pourra aller assez vite.

Je vais annoncer à Monsieur BERTRAND que les qataris étaient aussi intéressés par le site de PSA. Mais il est trop petit pour eux. Cela me donne l'occasion de dire que des plans sociaux ont été dévoilés ce matin à PSA. Cela m'autorise à vous informer que je réunis à Poissy lundi matin tous les maires concernés par les sites de PSA. On fera certainement un appel à une concertation avec l'Etat, où la place des maires devra aussi être un peu remise au centre. Ce sont quand même les maires qui aménagent leur territoire. Ils ne peuvent pas apprendre de telles nouvelles.

M. RAYNAL :

Le site de Poissy n'est pas concerné.

Le Maire :

Quand on n'est pas concerné, on peut dire « Bravo. On a sauvé notre site ». Je pourrais aller voir la presse et dire que le Maire de Poissy est très content car il a sauvé son site (pas que le Maire). Mais cela me ferait plaisir. Certains de vos amis font beaucoup de démagogie. Je pourrais aussi en faire. Je n'ai pas envie d'en faire. J'ai plutôt envie d'être solidaire avec les Maires concernés (le Maire d'Aulnay et ceux de plusieurs villes) pour qu'ils puissent tenir un discours commun, constructif. Il ne s'agit pas seulement de l'avenir de l'automobile. C'est aussi l'avenir de tous les secteurs de vie de millions de gens, d'habitat. Il y a une réflexion par rapport à cela. C'est une parenthèse. Mais, en tous les cas, cela me paraît important. Donc, on est toujours en lien avec PSA sur ce site. On a deux solutions possibles. Soit l'E.P.F.Y. achète le site pour nous, comme c'est fait entre autres dans le quartier EOLES, soit la S.E.M.A.P. achète ces terrains et prévoit l'avenir.

M. RAYNAL :

On fait bien d'en parler.

Le Maire :

Je vous réponds. Rien n'est caché dans cette ville. Cela a dû être dit à la commission. Mais, après, il faut aussi des négociations. Tout cela est très long.

Quoi qu'il arrive, malgré toutes les manipulations des uns et des autres sur ce secteur, je crois que l'équipe actuelle et majoritaire peut être fière, avec les habitants, des négociations, du travail accompli. Cela a quelquefois été long, pas toujours facile. On n'a pas toujours été d'accord. Je voudrais en même temps en profiter pour remercier le bailleur, FRANCE HABITATION, qui a aussi joué le jeu. Ce n'était pas évident. Pour nous, aujourd'hui, arriver à cette révision simplifiée, c'est vraiment ... Je ne vais pas dire l'allumage de la fusée qui va nous permettre de réaliser un petit peu ... Il y aura encore du temps.

Après, il y a des temps politiques. Vous m'avez dit qu'il allait y avoir des élections. Moi, je préfère prendre le temps nécessaire de la concertation, de la réflexion et de la proposition plutôt que de construire parce qu'il faut construire et pouvoir dire : « Regardez les belles choses que j'ai construites ». Cela ne me semble pas très sérieux par rapport à la densification à l'heure actuelle de l'ensemble des villes, de ce que va nous construire notre collègue à Carrières-sous-Poissy. Il y a aussi des choses auxquelles il faut penser en préalable, et principalement (vous avez raison) la mobilité, les liens entre les quartiers, les services publics. On nous a reproché d'avoir commencé par une école. Mais l'école est quand même le service public premier dans un secteur. On n'aura peut-être pas d'autosatisfaction. Nous ne serons peut-être pas ceux qui iront jusqu'au bout. Chacun peut rêver. Nous, nous rêvons autre chose. Mais, en tous les cas, on aura au moins respecté les habitants du secteur malgré nos désaccords (ils existent) et aussi les Pisciacais, pour ne pas leur construire un truc demain parce que tel promoteur nous a soi-disant proposé quelque chose de luxueux ou pas. Il faut vraiment avoir de la cohérence. Je crois que l'on est dans cette démarche. Si cela ne se termine qu'en 2016 ... Moi, je pense que l'on sera toujours là. Vous pensez le contraire. C'est normal. On aura au moins œuvré pour qu'il y ait une cohérence dans ce quartier plutôt que de construire ... Je vais prendre un exemple : un beau quartier comme celui de Noailles, sans crèche, sans école, avec une place qui n'était même pas terminée, des voitures qui sont dedans tout le temps. Nous, nous ne voulons pas faire cela. On pense avant tout à l'humain et aux gens. On les met au centre de nos préoccupations. Après, on bâtit des logements. C'est tout à fait l'inverse en terme de démarche.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, on ne va pas allonger le débat mais je me permets juste 2 ou 3 remarques.

La première porte sur la parenthèse au sujet de PSA et sur ce que vous avez évoqué. Je crois que personne ne peut aujourd'hui se réjouir de tout ce qui a été annoncé par rapport à ce qui va se passer pour PSA dans notre pays. C'est la première chose.

Deuxième chose : je ne suis pas de ceux qui font hip hip hip hurra parce que, à Poissy, c'est mieux qu'ailleurs. J'aimerais bien que ce soit partout ailleurs comme à Poissy. Mais on a par contre la chance d'avoir un site qui pour l'instant ne se porte pas mal dans le contexte. On en reparlera aussi à l'automne. Ce n'est pas le sujet ce soir. Par contre, on sait aussi que ce site de Poissy, pour PSA, parce que nous sommes en région parisienne, et parce que, aujourd'hui, elle a à faire face à un certain nombre de contraintes, et de productivité et donc de gain d'économies ... Ce territoire qui correspond aujourd'hui aux installations de l'ASCAP ... Si elles sont mises sur le marché, ce n'est pas forcément de gaieté de cœur. Mais elles le sont car cela correspond pour

elle à une rentrée d'argent, d'une part, mais aussi à une diminution de charges. Donc, il y a une raison économique. Elle est réelle. Et cela ne fonctionne plus non plus comme cela fonctionnait il y a 20 ans. Les choses bougent, évoluent. Je dis simplement que c'est une super opportunité pour la Ville. Donc, si on peut la récupérer, c'est parfait. PSA sera content de vendre. Si on trouve l'acheteur et s'il y a une cohérence avec le devenir de ce quartier, c'est très bien.

J'ai fait un clin d'œil par rapport aux élections municipales de 2014. Je ne me posais pas la question de savoir qui sera à ce moment-là dans le fauteuil que vous occupez ce soir. Ce n'est pas le problème. Je préfère avoir un débat sérieux. Il s'agit simplement de dire que cela correspond ce soir à une étape. Administrativement, des choses vont pouvoir se passer. A cause du temps administratif, je pense que c'est au cours de la prochaine mandature que les choses se feront. C'était tout ce que je voulais dire. Qui ? Je n'en sais rien. Mais je sais que ce sera au-delà de 2014. Comme vous l'avez rappelé, vous allez faire un appel à candidatures pour les aménageurs. Ce sera lors du dernier trimestre de l'année 2012. Entre le moment où vous allez faire cet appel à candidature et votre choix, il va se passer quand même quelques semaines. Imaginons que l'aménageur soit retenu pour la fin de l'année 2012. Il va falloir qu'il ait au minimum de 6 mois à un an de travail. Mais admettons que ce soit 6 mois. Cela nous amène à l'été 2013. C'est donc à l'automne 2013 que l'on pourrait en savoir un peu plus par rapport à toutes les questions que j'ai posées tout à l'heure. C'est tout ce que je voulais dire, sans aucune polémique. Ça, c'est une réalité. Après, on est en ordre de marche pour assurer le développement de la ville dans les années qui viennent. C'est très bien. Que le quartier de Poncy se mette dans la même situation ... C'est très bien.

Enfin, ma dernière remarque. Je sais que c'est un exemple que vous aimez beaucoup développer : le quartier de Noailles. OK. N'oubliez jamais que le quartier de Noailles n'était pas un tout. Il y avait une deuxième étape. Dans la deuxième étape, un certain nombre de choses que l'on peut légitimement imaginer nécessaires déjà dans la première étape auraient été réalisées. Donc, on n'a pas eu l'occasion de le faire. Vous-même, vous n'avez pas souhaité le faire. Vous avez plutôt souhaité (je le redis) arrêter ce qui était prévu pour imaginer autre chose. Très bien. Là aussi, à partir de 2014, on verra ce qui pourra se faire dans ce quartier EOLES car le temps calendaire est le même. J'ai vérifié aujourd'hui l'état des propriétés. Je sais que des choses vont se passer. C'est très bien. Cela avance. Mais cela avance à un rythme qui fait que la première pierre ne sera pas posée avant de nombreux mois.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
M. BERTRAND M. LETELLIER M. MARIETTE M. RAYNAL Mme DOMERGUE
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAOUDI.**

2°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN SANITAIRE PUBLIC AVENUE BLANCHE DE CASTILLE, A POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

Afin de pouvoir répondre essentiellement aux demandes du marché de la place Racine, il est proposé d'installer un sanitaire public autonettoyant sur l'avenue Blanche de Castille, à l'angle de l'avenue du Maréchal Lyautey.

Le lieu prévu appartient à l'ASL des Hauts de Poissy, géré par la société GENIEZ qui a donné son accord.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux conformément à la réglementation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE CLOISON VITREE AVEC AUVENT DANS LE JARDIN DES SENTEURS AU 1, ENCLOS DE L'ABBAYE, A POISSY, EN VUE DE L'IMPLANTATION DE RUCHERS

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci.

La Ville envisage d'implanter des ruchers, action actée dans l'Agenda 21, sur plusieurs sites.

Le jardin des senteurs, à côté du Musée du Jouet, est retenu plus particulièrement pour permettre le développement d'un dispositif pédagogique autour du rôle des abeilles dans notre environnement. Des ruches seront mises en place derrière des cloisons vitrées, associées à des panneaux explicatifs.

S'agissant d'un site classé, l'Architecte des Bâtiments de France est saisi afin qu'il donne son avis sur l'installation ainsi que d'éventuelles prescriptions.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux conformément à la réglementation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FISAC POUR TOUTES LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE LOCAL

Le Maire :

La dernière délibération comportait une erreur de chiffres. Nous les avons corrigés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes vacances. Je vous rappelle que l'on se retrouvera le 27 septembre pour le prochain Conseil municipal.

Présentez mes amitiés au Docteur BLOCH, si vous le voyez. Je sais qu'il est hospitalisé.

M. RAYNAL :

Il est rentré chez lui.

Le Maire :

Il est rentré chez lui ? D'accord.

J'espère que Mademoiselle DOMONT va bien aussi.

Pour votre information (certains ne le savent peut-être pas), Monsieur MASDEU-ARUS s'est de nouveau cassé la jambe. Donc, si vous avez des contacts avec lui, vous pouvez l'appeler.

Bonne soirée.